

Mandat de recherche logement

Objet recherché

Type :

Nombre de chambres min.

Durée du bail souhaité : du au

Loyer mensuel maximum : CHF

Nombre d'adultes Enfants

Secteur de recherche (Quartier, rayon, commune etc.) :

.....

Critères impératifs éventuels :

Critère rédhitoires éventuels :

Motif de la recherche :

Détails personnels

Madame Monsieur Famille

Prénom Nom

Date de naissance à

Nationalité

Adresse privée

Téléphone privé : Téléphone prof. :

Email

Etat civil : Nombre d'enfant :

Si étranger : En suisse depuis le Permis :

Situation professionnelle :

Employeur : Depuis le :

Adresse :

Contact comme référence :

Téléphone / email direct

Fonction :

Revenu annuel :

Informations gérance :

Location actuelle → Depuis le Gérance :

Loyer actuel :

Raison du changement :

Fumeur dans l'appartement? Oui Non Instrument musique : Non oui :

Assurance ménage :

Est-ce que des poursuites ont été entamées contre vous les derniers 24 mois? Oui Non

Animal : Non oui, type(s) :

Avec ma signature, je confirme avoir répondu aux questions en bonne conscience et avoir pris connaissance qu'en cas de réponses non conforme à la vérité, le propriétaire ou son représentant pourront résilier le contrat de location ainsi obtenu avec effet immédiat et de plein droit - sous réserve d'autres revendications.

En outre, je confirme accepter sans condition les dispositions générales du présent mandat de recherche.

Lieu & Date

Signature(s) :

.....

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1. Mandat de recherche

Le(s) futur(s) locataire(s) en recherche d'un bien à louer (dénommé(s) mandant(s)) chargent GARBANI IMMOBILIER SÀRL de leur entremettre des offres de logement pour la (sous-)location. A ce propos, GARBANI IMMOBILIER SÀRL transmet aux mandant(s) les informations nécessaires pour qu'ils puissent prendre contact, ou alors c'est GARBANI IMMOBILIER SÀRL qui contacte les annonceurs. Si le mandant a d'ailleurs rempli des critères de recherche, GARBANI IMMOBILIER SÀRL lui transmet de nouvelles offres qui correspondent aux critères de recherche.

2. Commission d'agence

Au cas où un contrat serait conclu avec un objet ou un propriétaire ou une régie proposé par GARBANI IMMOBILIER SÀRL, une commission d'agence est due. Les mandant(s) doivent également payer une commission lorsqu'un contrat a été conclu avec l'un des propriétaires ou régies fournis concernant un autre objet que celui indiqué par GARBANI IMMOBILIER SÀRL.

La commission dépend du montant du loyer mensuel brut qui est à payer au bailleur ainsi que de la durée du bail déterminée dans le contrat de location.

La commission se calcule comme suit:

1 mois ou moins	40% d'un loyer mensuel brut +TVA
2 à 6 mois	80% d'un loyer mensuel brut +TVA
6 mois à 1an	100% d'un loyer mensuel brut +TVA
Durée indéterminée	130% d'un loyer mensuel brut +TVA

La commission minimale est de CHF 500.-.

La plus petite unité de calcul est un mois. Pour le calcul de la commission, un mois entamé est égale à un mois entier. La commission ne comprend pas la TVA. La TVA figure séparément sur la facture de commission

En cas de résiliation de contrat de bail avant terme la commission ne sera pas remboursée, ni entièrement, ni partiellement.

En cas de renoncement après édition d'un contrat de bail, la commission est dû.

3. Obligation de déclaration

Les mandant(s) s'engagent à déclarer immédiatement à GARBANI IMMOBILIER SÀRL toute conclusion de contrat par oral ou par écrit ainsi que des prolongations ou renouvellements de contrat et des modifications apportées à leur mandat de recherche. Après conclusion

d'un contrat, les mandant(s) sont tenus de communiquer GARBANI IMMOBILIER SÀRL l'adresse de leur future demeure ainsi que nom et adresse du futur bailleur.

4. Informations venant d'une autre source

Lorsque les mandant(s) connaissent les adresses proposées par GARBANI IMMOBILIER SÀRL d'une autre source, ils doivent le faire savoir à GARBANI IMMOBILIER SÀRL dans un délai de 24 heures, en indiquant cette autre source et la date de visite. Au cas contraire, l'adresse sera estimée être fournie par GARBANI IMMOBILIER SÀRL, et la commission dû en cas de location dudit objet.

5. Vérification des mandant(s)

GARBANI IMMOBILIER SÀRL se réserve le droit de demander des sécurités, des références ou des preuves de la part des mandant(s) ou de refuser des mandant(s) potentiels sans donner de raisons. Les mandant(s) autorisent explicitement GARBANI IMMOBILIER SÀRL à demander des renseignements sur leur personne auprès de services de renseignements sur la solvabilité ainsi que de demander des références auprès de son employeur.

6. Informations données à des tiers

Les informations données par GARBANI IMMOBILIER SÀRL aux mandant(s) ne peuvent être remises à des tierces personnes. En cas où des informations seraient tout de même transmises à des tierces personnes, la personne responsable est tenue de supporter tout dommage qui pourrait en résulter, en particulier la commission qu'GARBANI IMMOBILIER SÀRL aurait perdu par ce fait.

7. Annulation du mandat de recherche

Lorsqu'GARBANI IMMOBILIER SÀRL est informée de la conclusion d'un contrat de location, il annule le mandat de recherche. Un mandat de recherche peut être retiré à tout moment par les mandant(s) ou annulé par GARBANI IMMOBILIER SÀRL, sans frais autres que ceux qui rentreraient dans le champ d'application des présents articles 3 à 6.

8. Position de GARBANI IMMOBILIER SÀRL

GARBANI IMMOBILIER SÀRL ne peut assurer aucune garantie de succès quant à la conclusion d'un contrat. GARBANI IMMOBILIER SÀRL ne peut assumer aucune responsabilité quant à l'exactitude des données concernant l'offre de logement des propriétaires et régies. Les contrats sont passés directement entre les mandant(s) et leur bailleur : propriétaire ou régie. GARBANI IMMOBILIER SÀRL peut assister les parties contractantes lors de la signature de contrat et répondre aux questions relatives à la conclusion de contrat. Toutefois,

GARBANI IMMOBILIER SÀRL n'assume aucune responsabilité pour les conséquences résultant de contrats défectueux ou de comportements fautifs de la part des parties contractantes. Ceci vaut également lorsqu'GARBANI IMMOBILIER SÀRL a été directement impliqué dans les négociations de contrat.

9. Protection des données

Les mandant(s) autorisent GARBANI IMMOBILIER SÀRL à transmettre les données indiquées ainsi que les résultats des demandes concernant la solvabilité et la référence à des un propriétaire ou une régies potentiels. En outre, GARBANI IMMOBILIER SÀRL a le droit d'utiliser les données de contact pour des envois d'informations propres à la Société.

10. Juridiction compétente

La juridiction compétente est Lausanne (Suisse). Sauf indication contraire contenue dans le présent contrat, c'est le Code des obligations suisse (CO) qui fait foi.

Annexes à fournir

Documents nécessaires pour le preneur de bail **et** pour le garant si besoin

■ Liste des pièces justificatives :

- Copie d'une pièce d'identité
- 3 dernières fiches de salaires
- Contrat de travail
- Police assurance ménage
- Extrait de l'office de poursuite de moins de 3 mois
- Présent formulaire dûment rempli

■ Recommandations éventuelles (facultatif) :

- Attestation bailleur
- Attestation Employeur
- Attestation Garant